



EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VERZENAY-51360

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

28-03-2024

ID : 051-215105677-20240312-18\_01\_24-DE

Séance du 12 Mars 2024

Numéro : 18-24

bis

L'an Deux mille vingt Quatre

et le Douze Mars

à Dix-neuf heures Quarante – Cinq minutes

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	15

Date de la convocation

05/03/2024

Date d'affichage

05/03/2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur le Maire, Cyrille DUTERNE**

Présents : Messieurs Cyrille DUTERNE, Jean-Claude BONNIER, Christophe ARTICLAUT, Loïc DENEUX, Romain RICHEZ, Damien TENET, et Mesdames Sabrina LELARGE, Mélanie BRAILLON-VUILLE, Laurence LERICHE, Anne MÉREAUX, Delphine PREVOST-BIENVENOT, Agath RABEUX-MENU, Emilie RENOIR-SIBLER.

Absents excusés : Denis BOVIÈRE donnant pouvoir à Christophe ARTICLAUT  
Thomas RIBAUD donnant pouvoir à Delphine PREVOST-BIENVENOT,

Absent :

Secrétaire : Anne MÉREAUX,

Objet de la Délibération

N° 18-24 : Repas de la commune

bis

Le repas annuel offert aux employés communaux aura lieu au Restaurant "Du cep à l'Assiette" à VERZY.

Le prix du repas dû par les Conseillers Municipaux et leurs conjoints inscrits est fixé à 50 € par personne, et règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Accepte cette proposition de participation au prix de 50 €.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2024.



Le Maire,  
DUTERNE Cyrille